

**SPECHBACH**

# Une démolition « express » qui ulcère les défenseurs des maisons alsaciennes

**Pointée du doigt par l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma) pour avoir détruit l'une des plus anciennes maisons du village sans respect du délai légal de recours, la mairie de Spechbach se défend en invoquant des raisons de sécurité ainsi que l'état « irrécupérable » de la bâtisse.**

Voilà une démolition qui rend vert de colère les défenseurs du patrimoine ! A Spechbach – anciennement « le-Bas » - la chute de l'illustre maison à colombages aux façades vertes qui trônait à côté de l'église du village n'est de loin pas passée inaperçue du côté de l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma).

« Scandaleux », « aberrant », « barbare », « à pleurer » : le vice-président Denis Elbel,

n'avait pas de mots assez durs pour qualifier l'affaire. « On en voit de toutes les couleurs à l'Asma, mais là c'est du jamais vu ! »

**« Irrécupérable » pour la mairie... pas pour l'Asma**

Ce qui vaut à la commune le courroux de l'association, c'est autant la démolition elle-même que la méthode et surtout la rapidité avec laquelle l'opération aura été menée : la pelleteuse était entrée en action le lundi 19 juillet, soit trois jours après obtention et affichage du permis, donc sans respect du délai légal de recours. « Sans nous laisser le temps de réagir pour empêcher ça ! » Un cas inédit de l'aveu des responsables de l'Asma, qui n'hésitent pas à parler d'une « belle maison lâchement abattue ».

« Cette maison était dans un

tel état de délabrement qu'on n'avait pas d'autre choix », justifie de son côté le maire de Spechbach, Paul Stoffel, qui fait valoir des impératifs de sécurité et met en avant l'état « irrécupérable » de la bâtisse, inoccupée depuis 1982 et propriété de la commune depuis 2014. « Si un enfant était entré et était passé à travers le plancher, c'est la responsabilité du maire qui était engagée. » L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et des travaux, Dominique Girardollo, confirme : « Dans le couloir, on ne pouvait plus marcher, ou on passait à travers jusqu'à la cave. Si la maison n'avait pas été la propriété de la commune, il aurait été opportun de prendre un arrêté de péril. » Un état des lieux que remettent clairement en cause les bénévoles de l'Asma.

En 2017 déjà, l'association

était intervenue auprès de la commune de Spechbach-le-Bas pour défendre cette « belle et intéressante maison » située en plein centre. Un recours avait été engagé. Il avait permis de faire suspendre un premier permis de démolir. « Nous avons alors pu visiter la maison, qui était globalement en bon état structurel », assure Denis Elbel. La bâtisse renfermait selon l'Asma une charpente datée du XVI<sup>e</sup> siècle « mais qui, comme le reste de la maison, avait dû être reconstruite au XVIII<sup>e</sup>. » Un temps envisagé, la solution d'un démontage avait finalement été abandonnée. Et l'affaire en était restée là...

« Avec ses corniches denticulées, ses façades d'un vert doux et ses pans de bois peints à l'ocre rouge, c'était sans aucun doute une des plus belles maisons de Spechbach-le-Bas », explique Denis Elbel, qui reproche aussi une destruction menée au mépris de la protection inscrite au Plan local d'urbanisme (Plui). Faux, rétorque-t-on à la mairie de Spechbach, expliquant que la maison avait bien été référencée dans le précédent plan d'urbanisme mais que rien n'interdisait formellement de la raser.

**Sans respect du délai de recours des tiers**

Quatre ans après ces premières menaces, l'Asma dénonce une « démolition sauvage », contestant en premier lieu l'état de délabrement évoqué par la mairie. « Si la commune était si sûre de son bon droit, pourquoi alors avoir précipité la démolition ? Belle preuve de confiance en la démocratie ! » s'agace le président, Bernard Duhem. « Cette maison n'a pas eu droit au délai de recours des tiers, recours que nous aurions déposé sans faute, et qui aurait très certaine-



Rachetée par la commune en 2014 et inoccupée depuis les années 1980, la maison verte démolie le lundi 19 juillet était l'une des plus anciennes maisons à colombages de Spechbach. Une destruction qui ne passe pas à l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma). DR

ment abouti à l'annulation du permis », ajoute Denis Elbel.

« C'est vrai qu'on a mis le turbo, mais il fallait avancer », reconnaît Paul Stoffel. Si la mairie de Spechbach admet que « le délai n'a pas été respecté », elle se défend en évoquant des difficultés en termes de disponibilité des entreprises en période estivale. « On avait une fenêtre de tir en juillet, on ne voulait pas faire travailler les engins à la rentrée à côté de

l'école. » À l'arrivée, « le mal est fait », regrette Denis Elbel, bien conscient qu'engager une procédure aujourd'hui « ne ressuscitera pas la maison ». L'association annonce toutefois avoir pris contact avec son avocat et n'exclut pas une éventuelle action en justice.

Textes : Vivian MILLET

**PLUS WEB**

Notre diaporama sur [lalsace.fr](http://lalsace.fr) et [dna.fr](http://dna.fr)



Bien visible avec ses façades vertes, la maison présentait selon l'Asma une charpente du XVI<sup>e</sup> siècle, le reste de la bâtisse ayant dû être entièrement refait au cours du XVIII<sup>e</sup>. DR

## Un « cœur de village » en développement

« Ce n'est pas démolir pour démolir », insiste le maire de Spechbach, Paul Stoffel, qui rejette fermement les accusations de l'Asma et refuse de passer pour un fossoyeur du patrimoine local. Église, chapelle, etc. « Nous avons fait d'autres opérations de restauration de notre patrimoine qu'on oublie

complètement. » Et l'élu de rappeler que cette opération de démolition s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global de développement du centre-village. Un nouveau « cœur de village » dans lequel la vieille maison « irrécupérable » n'avait résolument pas sa place.

« On est là pour aménager et

prévoir l'avenir du village, les futurs équipements », résume Paul Stoffel. Sans compter l'aspect financier. L'élu a fait le calcul : restaurer la vieille maison verte aurait coûté à la commune entre 250 000 et 300 000 euros, « financièrement parlant, ça faisait quatre à cinq points de fiscalité de plus pour

les contribuables de Spechbach. »

**Des places de stationnement pour le futur périscolaire**

« Notre moteur, c'est l'intérêt collectif avant tout », ajoute l'adjoint Dominique Girardollo. À l'arrivée, les travaux auront coûté à la commune environ 30 000 euros, démolition et réaménagement du terrain compris. Un chantier qui, en plus de libérer l'espace, permettra aussi de sécuriser le transport scolaire, le ramassage et le dépôt des élèves. Un parking d'une cinquantaine de places a commencé à être aménagé sur le terrain de l'ancienne maison alsacienne. Un chemin d'accès pour piétons a aussi été mis en place, permettant déjà de rejoindre la salle polyvalente à l'arrière ainsi que le futur bâtiment d'accueil périscolaire dont la comcom Sundgau (CCS) a lancé la construction en début d'année. La mise en service de ce nouvel équipement en plein centre du village est attendue pour la rentrée 2022.



L'Asma dénonce une « démolition sauvage », la commune n'ayant pas respecté le délai légal qui aurait permis de déposer un recours devant le tribunal administratif. DR



Les travaux du futur accueil périscolaire intercommunal de Spechbach ont démarré en début d'année 2021, à côté de la salle polyvalente. Ouverture prévue à la rentrée 2022. Photo L'Alsace/V.M.



La maison a disparu et place nette a déjà été fait sur le terrain, qui doit notamment accueillir des places de stationnement. Photo L'Alsace/V.M.